

La pilule reste difficile à avaler

La querelle n'est pas close sur la pilule du lendemain, après la précision donnée vendredi par le cabinet de la ministre de la santé. L'annonce « *sans plus de précisions* » de la ministre de la Santé Maggie De Block d'accepter la distribution des pilules du lendemain en centre de planning sous la seule responsabilité d'un médecin « *laisse songeur et de nombreuses questions restent sans réponse* », a réagi samedi la députée fédérale Écolo Muriel Gerkens.

« *Le médecin devra-t-il être présent non-stop dans un centre de planning ou, comme aujourd'hui, le médecin du planning assumera-t-il la responsabilité de la pilule du lendemain donnée par un autre membre de l'équipe pluridisciplinaire ?* », s'interroge-t-elle.

Depuis plus de 15 ans, la pilule du lendemain est en vente libre en pharmacie. Mais la discrétion n'y est pas toujours assurée, ont souligné ces derniers jours les centres de planning familial, qui distribuent des contraceptifs d'urgence dans un certain flou juridique.

« *Si comme la ministre l'affirme l'accessibilité à la pilule du lendemain, qui est une mesure d'urgence, est fondamentale pour les femmes, alors il convient qu'elle prenne ses responsabilités* », a réagi la Fédération laïque de centres de planning familial qui demande une exception légale pour les professionnels qui disposent d'un diplôme reconnu dans le cadre des centres de planning familial agréés.

Selon le cadre légal actuel, la pi-

lule du lendemain doit toujours être délivrée sous la responsabilité d'un pharmacien ou d'un médecin. Mais les centres de planning familial se sont organisés pour que leur personnel puisse donner ces contraceptifs d'urgence même en l'absence du médecin.

Mardi dernier, deux propositions de loi qui visaient à autoriser ces centres de planning familial à donner la pilule ou la pilule du lendemain, en ce compris les membres du personnel autres que le pharmacien ou le médecin, ont été rejetées en commission parlementaire. Pour la ministre, ces textes n'offraient « *aucune garantie de qualité ni de sécurité étant donné que seuls un médecin ou un prestataire de soins peuvent détecter les contre-indications éventuelles* ». ■